

Conseil Municipal du 09 juillet 2018

1- Deux points sont ajoutés à l'ordre du jour, un premier pour la présentation du rapport de la CLECT de Haute-Corrèze Communauté et un second pour les démarches à effectuer dans le cadre d'un transfert de parcelle.

2- Le procès-verbal du 04 juin 2018 est approuvé.

3- Point sur les travaux

a/ Diagnostic assainissement : des sondages complémentaires ont été réalisés sur le site de la Sogne suite au passage de l'hydro cureuse.

b/ Voirie 2018 : Dans le cadre du PAB, le diagnostic amiante des réseaux d'eaux usées a été réalisé par DEKRA ; les travaux débuteront en septembre.

Les travaux du programme voirie débuteront vers le 18 juillet sur la route de Durfort.

c/ Viaduc des Rochers Noirs : un comité de pilotage sera organisé le 25 juillet à la salle polyvalente pour échanger autour de l'état d'avancement du programme de valorisation et sur les modalités de mise en œuvre opérationnelle du projet.

4- La conclusion d'un contrat de solidarité communale 2018-2020 avec le Conseil Départemental est approuvé. Cette convention vise à déterminer les financements départementaux des opérations d'investissement pour 3 ans.

5- Les exploitants de l'hôtel-restaurant « Le Soursacois » ont fait savoir qu'ils souhaitent cesser leur activité commerciale au 1^{er} décembre 2018. Une rencontre avec les exploitants a été organisée en présence de Me SAGEAUD, Notaire pour rappeler les clauses du bail et les modalités de cession.

6- Après lecture, le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de Haute-Corrèze Communauté en date du 08 mars 2018 est approuvé ; les éléments financiers restent inchangés pour la commune pour l'année 2018..

7- Dans le cadre de la procédure de transfert d'une parcelle de la section d'Aussinanges vers la commune de SOURSAC, le Sous-préfet d'USSEL a pris un arrêté de transfert.

Afin de terminer la procédure, un acte notarié sera signé devant Me SAGEAUD pour assurer la publicité foncière auprès des Hypothèques. Mme VERBIGUIE représentera la commune, Mr le Maire représentant la section d'Aussinanges.

8- Questions diverses

a/ Mr le Maire indique que l'accès au complexe touristique du Pont-Aubert pose des problèmes entre la gestionnaire et certains usagers. Après recherches, il ressort qu'un arrêté municipal avait été pris le 11 juillet 1994 pour limiter l'accès et la vitesse sur le site ; il sera de nouveau affiché. Un nouvel arrêté détaillé sera prochainement pris.

b/ Litige FOURNIER : suite à l'ordonnance du Tribunal administratif de LIMOGES, la commune doit régulariser la propriété de la parcelle B247b. Les démarches d'acquisition amiable vont être engagées.

c/ Suite aux réunions publiques organisées par Haute-Corrèze Communauté, il est fait un compte-rendu sur la procédure de mise en œuvre du plan local d'urbanisme intercommunal.

d/ Mr le Maire a pris contact avec les services de la DDT pour connaître les dispositions réglementaires pour la construction d'une maison d'habitation sur la parcelle en dessous du château d'eau. Il ressort qu'il convient de déposer une demande de certificat d'urbanisme et de demander un droit de passage pour se raccorder au réseau d'eaux usées. L'implantation de la maison pourrait se faire sur la partie plate de la parcelle.

e/ Les propriétaires des parcelles situées en sortie de Bourg, en face le lotissement de la Chassagnade, ont fait savoir qu'ils souhaitent les vendre. Il est décidé de se renseigner sur le prix de vente avant d'envisager une acquisition.

f/ Un bail commercial pour l'épicerie a été signé devant notaire le 02 juillet suite bail précaire signé en 2017.

g/ Mr le Maire informe qu'un agent a été admis à la promotion interne des agents de maîtrise. Sa nomination sera effective au 1^{er} septembre 2018.

h/ Une « balade en Corrèze » sera organisée à SOURSAC le 09 août prochain.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 23 h 00.